



Tél : 04 70 58 15 56
Fax : 04 70 58 13 24
e.mail : mairie-creuzier-le-neuf@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 décembre 2020

Étaient présents : Mrs LAPLACE Thierry - NUNEZ Léopold – COMBRISSEON Gérard – PRULHIÈRE David - CHARRAS Olivier - - Mmes TISSERAND Samantha – PERISSE Carole – MICHON Georgette – TACHON Martine - THALABARD Raymonde

Absents ayant donné procuration : Mme DROUHAULT Nathalie à Mme THALABARD Raymonde

Absents excusés : Mrs GUILLON Jérémie - DONSIMONI Marc – LOVATY Roland – Da VEIGA Sérafi

Secrétaire de séance : Mme TACHON Martine

Le procès verbal de la précédente réunion pour laquelle aucune observation n'est formulée est adopté.

1 – demande d'aide départementale dans le cadre du plan de relance voirie – autorisation de signature

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été faite pour les travaux de voirie 2020-2021, trois entreprises ont fait une offre, les sociétés Colas, Eiffage et Eurovia. Après analyse de l'offre tant technique que tarifaire, le conseil municipal se prononce en faveur de la proposition de la société Eurovia.

Vu le programme de soutien du département aux projets des communes dans le cadre du plan de relance voirie

Considérant que cette subvention concerne des travaux de réfection de la voirie communale

Considérant que l'aide apportée est de 30 % du montant hors taxe des travaux d'un montant compris entre 2 500 et 40 000 € HT ;

Considérant que la commune a, dans le cadre de son budget 2020, inscrit les montants nécessaires aux travaux ;

Considérant que le coût de ce projet s'élève à 39 970 euros HT (47 964 euros TTC)

Considérant que le montant de la subvention sollicitée s'élève à 11 991 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

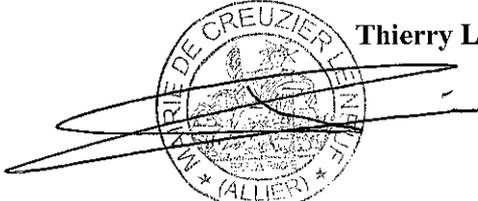
- **d'approuver** le plan de financement de ce projet dans les conditions suivantes :

- soutien du Conseil Départemental : 11 991 euros
- autofinancement : 35 973 euros

- **d'autoriser Monsieur le Maire** à demander au Conseil Départemental son concours financier dans le cadre de cette opération,

- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer le devis d'Eurovia d'un montant TTC de 47 964 euros, tous les documents utiles et à effectuer les démarches nécessaires.

Fin de la séance à 19h15

**Thierry LAPLACE**